

Département de l'EURE Arrondissement d'EVREUX Canton LE NEUBOURG Mairie d'IVILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur Rue d'Elbeuf / RD840 Pendant la durée des travaux Empiètement sur chaussée

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation « lors de carottage des enrobés»

## ARRETE

**Article 1**<sup>ER</sup>:La circulation sera restreinte pendant la durée « des travaux de carottage des enrobés», rue d'Elbeuf à partir du 23 septembre 2024.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises en place par l'Entreprise chargée des travaux.

**Article 3**: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue d'Elbeuf.

Fait à IVILLE, 24/09/2024,

Le maire,

Jean-Paul LEGENDRE